



COMMUNE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2023

PROCES-VERBAL

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique ordinaire le 07 mars 2023 à 20h30, sous la présidence de M. Gilbert VARRENNE, Maire.

Le nombre de conseillers en exercice au jour de la séance était de 15 sur lesquels 13 membres présents :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine LAURE - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absente excusée : Marie-Claude CHAMPROMIS

Absent : Éric MICHALLET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Laurette COLOMBET

À l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'Assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES

Le Conseil municipal a donné acte de ce dépôt.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2023

Chaque élu a été destinataire du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023, adopté à l'unanimité, sans observation particulière.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- Information du Conseil municipal en matière de déclaration d'intention d'aliéner au titre de l'article L.2122-22 du CGCT
- Subvention DETR
- Convention SIEL
- Orientations budgétaires
- Bornage boulangerie
- Questions diverses

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIÈRE DE DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Aucune déclaration d'intention d'aliéner n'a été déposée en mairie depuis le dernier Conseil municipal.

SUBVENTION DETR

La commune envisage de réaliser des travaux d'aménagement du bourg qui comprennent :

- l'aménagement d'une aire touristique pour camping-car, marcheurs, VTT
- l'aménagement paysager de la place de l'église et celle du Platane
- cheminement piétonnier du centre bourg à la mairie
- cheminement doux de l'école à la maison médicale
- l'aménagement d'un cheminement doux et paysager rue du Stade pour l'accès à la MARPA et au stade

Le coût de ces travaux a été estimé à la somme totale hors taxe de 1 316 513 € (dont 31 300 € d'études) selon devis présentés.

Le Maire propose au Conseil municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR pour la réalisation de ces travaux à hauteur de 329 128 € selon le plan de financement suivant :

FINANCEMENTS		MONTANTS
DETR	Sollicité	329 128 €
CONSEIL REGIONAL	Sollicité	312 462 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL	Sollicité	374 954 €
FONDS PROPRES		299 969 €
TOTAL		1 316 513 €

Adopté à l'unanimité

CONVENTION SIEL

Point déjà abordé lors du conseil du 25 janvier 2022 suivi d'une délibération donc pas de débat sur ce sujet.

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

M. le Maire présente le tableau des projets ci-dessous :

Nature des Travaux	Montant HT	Subvention DSIL	Enveloppe solidarité	Résolution SIEL	Subvention voirie départ	Amendes de police	Reste à charge	Après optimisation
Isolation mairie								
Combles	19 855,00							19 855,00
Huisseries	40 091,00							26 980,00
Façade	68 104,00							45 623,00
	128 050,00	36 054,00	7 000,00	20 000,00			64 996,00	92 458,00
Voirie								
Chemin Verchère 500m	32 462,00							
Chemin Croix Rampart 250m	16 000,00							
	48 462,00				16 000,00		32 462,00	48 462,00
Aménagt bourg								
Plateau RD18/ rd19	17 673,00							6 000,00
Aménagement Rue du stade	13 785,00							13 785,00
	31 458,00					14 138,00	17 320,00	19 785,00
Travaux divers								
Sèche mains	1 350,00							
Chaudière CLSH + Radiateur	6 957,00							
Dalles ERA partie carrelée	10 755,00							
	19 062,00		7 000,00				12 062,00	19 062,00
Mur Foehrenbach	4 000,00							4 000,00
Eclairage parking	81 700,00			31 988,00			49 783,00	49 783,00
Total	312 732,00	36 054,00	14 000,00	51 988,00	16 000,00	14 138,00	176 623,00	101 370,00

Le Conseil municipal prend acte.

BORNAGE BOULANGERIE

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 07 juin 2022, la commune a adhéré à l'avenant « OPERAT », complément au service d'assistance à la gestion énergétique mis en place par le SIEL-TE.

La loi ELAN qui porte sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a créé une obligation de réduction de la consommation énergétique des bâtiments tertiaires. Elle impose une réduction progressive de la consommation d'énergie d'ici à 2050 pour tout ou partie des bâtiments (publics ou privés) qui hébergent des activités tertiaires, et dont la surface cumulée de plancher de ces dernières est égale ou supérieure à 1 000 m².

La parcelle communale concernée par cette loi est la parcelle cadastrée section AP numéro 115 dont la surface de plancher de l'ensemble des bâtiments représente plus de 1 000 m².

M. le Maire propose de réaliser un bornage afin de ne plus inclure le bâtiment de la boulangerie dans la parcelle cadastrée AP numéro 115, de sorte que la boulangerie ne soit plus concernée par la réalisation d'économie d'énergie dans le cadre de la loi ;

Le conseil municipal prend acte

QUESTIONS DIVERSES

- Parcours mémoriel Pierre MARTELANCHE :

M. le Maire présente la maquette du projet de parcours mémoriel et le concept de la « cabane éclatée », réalisée par l'École Supérieure d'Art et de Design de SAINT-ETIENNE.

- M. le Maire donne lecture de la lettre de M. Yves COLLANGES, président de l'association RN7-RN82 qui organise un blocage de la RN7 aux Tuileries, le 14 mars 2023 à 10h30. Il souhaite que les élus prennent part à cette manifestation dans le but de sensibiliser les représentants de l'État sur l'avancement du projet de déviation.

- Il est rappelé le nettoyage des fossés le 18 mars 2023 à 08h30. RDV au local technique.

- M. Bernard BESSEY indique que les associations qui réservent la salle municipale doivent déposer un chèque de caution de 300 € qui sera conservé par les services en cas de nouvelle demande.

- Mme Sabine LAURE indique que la directrice du conservatoire de Roanne souhaite organiser un concert en plein air sur la commune en 2024. Elle demande que M. le Maire prenne contact avec cette personne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h14

Le Maire,
Gilbert VARRENNE



Publication en ligne le

07 AVR. 2023

La secrétaire de séance :
Laurette COLOMBET